

Action « Projets D’Innovation en Hauts de France »



Ouvert en continu jusqu’à épuisement des fonds jusqu’au 31 décembre 2025.

En partenariat avec les régions, Le dispositif vise à **accélérer la dynamique d’innovation des PME et ETI à fort potentiel de croissance** en en faveur du développement économique régional permettant ainsi de créer ou de maintenir des emplois durables et qualifiés sur les territoires.

L’action est financée à parité par l’état et la région et opérée par la BPI.

Au-delà de l’innovation (au sens large : techno, design, modèle économique), est également pris en compte la vision « marché » du porteur afin de devenir un acteur majeur du marché.

Objectif : Soutien financier pour la concrétisation des projets d’innovation ambitieux à des stades de faisabilité, de R&D, de développement expérimental et de pré-industrialisation de nouveaux produits, services et procédés.

La Région HdF concentrera prioritairement ses soutiens aux entreprises relevant des priorités et filières régionales d’excellence (S3, SRDEII, SRESRI)

Porteurs : Start-up, PME, ETI de moins de 500 personnes et engagée dans une démarche d’innovation forte. L’entreprise doit présenter une situation financière saine et un plan de financement équilibré

Projets attendus

Les projets devront avoir les caractéristiques suivantes : S’inscrire dans les priorités stratégiques exprimées dans le schéma régional hauts de France (SRDEII et SRESRI) et dans le cadre de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente :

- **Santé de précision et maladies civilisationnelles : maladies chroniques, vieillissement et mode de vie inadapté :** thématiques-clés : *personnalisation des traitements, thérapies innovantes, données massives en santé, instruments d’imagerie et de thérapie, prévention, Nutrition-alimentation-santé, Silver Economie*
- **Bioraffineries et bioressources durables :** thématiques clés : *production durable des ressources, application de la bioéconomie dans les filières stratégiques régionales (alimentation, chimie-matériaux, énergie... dont biomimétisme).*
- **Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux :** thématiques clés : *analyse en cycle de vie et économie des ressources, écologie industrielle, nouvelles fonctionnalités et application des matériaux dans les filières stratégiques régionales (énergie, mobilité, BTP, santé, textile, télécommunications...).*
- **Efficacité énergétique décarbonée :** thématiques clés : *production d’énergie renouvelable, stockage, gestion de l’énergie et intégration système, efficacité énergétique des process industriels, éco-efficacité du bâtiment.*
- **Images, contenus et médias interactifs :** Les thématiques-clés : *animation, audiovisuel, design, jeux vidéo, réalité virtuelle et augmentée, tourisme,*
- **Intelligence Artificielle Embarquée :** *ressources et problématiques transversales (intelligence artificielle, conception de capteurs adaptés, industrie 4.0, Cyber sécurité), dans les domaines d’applications régionaux (automatisation des systèmes mobiles et de la logistique, santé numérique, réseau énergétique, Retail, Smart city)*
- **Ambition maritime :** thématiques-clés : *valorisation et transformation des ressources aquatiques, port du futur, tourisme, maîtrise des risques*

- **Adaptation au changement climatique des activités sylvicoles :** *nouveau modèle de gestion forestier, transformation des modèles d'exploitation, nouvelles espèces végétales et animales, séquestration-stockage du carbone*

Les projets hors des domaines cités peuvent candidater mais doivent démontrer leur caractère disruptif et d'impact fort sur l'emploi régional.

Calendrier : ouvert jusqu'en décembre 2025 avec dépôts au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.

Modalités de l'aide : Les projets sont soutenus **sous forme mixte subvention/aide remboursable**

Les projets doivent :

- Favoriser la mise sur le marché de produits et de services à forte valeur ajoutée : retombées économiques et technologiques directes ;
- Encourager la création durable d'activités innovantes, à dominante industrielle et créer de l'emploi en région HdF en favorisant les projets de développement de nouveaux produits ;
- Soutenir des projets de développement de nouveaux produits et services ou un projet innovant d'expérimentation industrielle, contribuant à la réindustrialisation et à la création d'emplois durables. Ils peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante du processus industriel, une innovation de procédé ou d'organisation.

Le soutien peut couvrir :

- Les études préalables au développement d'une innovation (formalisation, études préalables : ingénierie commerciale, marketing technique, juridique, PI, organisation) ;
- La planification des étapes de RDI : Preuve de concept, validation technologique... ;
- Les projets de développement expérimental et d'innovation industrielle avec pour objectifs, la fabrication industrielle et mise sur le marché de produits innovants ;

Durée : 24 mois dont 12 mois (faisabilité) et 12 mois (développement et pré-industrialisation)

Budget minimum : 150 000 Euros

Aides financières :

- Entre 75 000 et 500 000 euros maximum ;
- Taux : 50% maximum, ratio subvention/aide remboursable : 60/40 ;
- Aide versée en 2 à 3 tranches ;
- Date de prise en compte des dépenses : après la date de validation du dossier par la BPI

Déroulement de la candidature

- Dépôt du dossier (10 pages généralement, 20 page maximum hors annexes financières) avant date butoir : nature innovante du produit/service susceptibles de le différencier, cohérence avec les priorités régionales, impacts et retombées économiques, démarche cohérente, budget détaillé, capacités d'autofinancement et de cofinancement...
- Audition des porteurs

Critères de sélection :

- Inscription dans les thématiques prioritaires régionales,
- Contribution du projet aux enjeux de la filière ;
- Clarté et originalité du dossier déposé ;
- Comparaison à l'état de l'art et inscription dans les tendances du marché ;
- Degré de rupture et caractère innovant (technologique ou non) ;
- Équilibre du plan de financement ;
- Retombées économiques, sociales et environnementales, emplois potentiels générés par le projet ;
- Capacité du porteur à mener à bien le projet ;
- Propriété intellectuelle générée ;
- Inscription dans l'écosystème local.

Il est conseillé de se rapprocher des pôles de compétitivité afin d'obtenir un accompagnement et leur soutien

Page internet : <http://inno-avenir.hautsdefrance.fr/Projets-d-Innovation>

Dossier de candidature : [LIEN](#)

Dépôt : [LIEN](#)